

Informations sur la nouvelle loi Collomb sur asile et immigration

MANIFESTATION REGIONALE LE 2 FEVRIER

Depuis le 1^{er} janvier, une nouvelle loi concerne les demandeurs d'asile, les déboutés et les étrangers qui n'ont pas de papiers. Cette loi contient quelques points positifs mais elle a surtout pour objectifs de contrôler plus, d'enfermer plus et d'expulser plus les étrangers. Voici les principales mesures mais il y en a beaucoup d'autres :

→ **Les droits et libertés des demandeurs d'asile sont réduits. On peut :**

- Les obliger à vivre dans une région et pas dans les autres.
- Les empêcher de circuler librement sur le territoire.
- Les empêcher de demander un titre de séjour une fois déboutés.
- Les assigner à résidence et les expulser plus facilement après un refus.

→ **Les droits et libertés des étrangers sont réduits. On peut :**

- Les retenir 24 heures lors d'un contrôle de papiers au lieu de 16 heures.
- Les enfermer à domicile 3 heures par jour en cas d'assignation à résidence.
 - Leur interdire de revenir sur le territoire français en cas d'expulsion.
- Les enfermer en centre de rétention pendant 90 jours au lieu de 45 jours.

La permanence juridique de Délit de solidarité propose plusieurs rendez-vous pour informer sur la nouvelle loi, en discuter et la combattre :

Réunion d'information pour les étrangers, Vendredi 25 janvier de 14 h à 17 h

à la maison de quartier de La Biquenais, Place Bir Hakeim, près du métro Clémenceau.

- Café et thé. Distribution d'un schéma sur la nouvelle loi.
- Présentation en plusieurs langues de la nouvelle loi et discussion (de 14 h à 15 h 30).
- Préparation de la manifestation du 2 février (de 15 h 30 à 17 h).

Formation à la nouvelle loi ouverte à tous, Samedi 26 janvier de 10 h à 13 h

à la Maison internationale de Rennes, 7 quai Chateaubriand, métro République.

- Café et thé. Distribution d'un schéma sur la nouvelle loi.
- Formation au droit des étrangers et de l'asile à partir de la nouvelle loi (de 10 h à 11 h).
- Questions et discussion : en quoi l'accompagnement juridique va-t-il être modifié ?
- Préparation de la manifestation du 2 février (de 12 h 30 à 13 h).

Samedi 2 février, place République à 14 h (métro République)

MANIFESTATION REGIONALE contre la nouvelle loi asile-immigration

Cette manifestation est appelée par la Coordination régionale Bretagne – Pays-de-Loire – Normandie solidaire des personnes immigrées. Elle est déclarée et elle est sans danger pour les personnes étrangères, avec ou sans papiers. Des gens viendront de toute la Bretagne. La manifestation durera de 14 h à 16 h (arrivée à la préfecture de région).